



CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES JEUNES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

L'État.

représenté par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur Lionel BEFFRE,

le Département des Pyrénées-Atlantiques,

représenté par son Président, Monsieur Georges LABAZÉE,

la Région Aquitaine,

représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET,

l'Éducation Nationale,

représentée par son Directeur Académique, Monsieur Philippe COUTURAUD,

la Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEBLOND,

la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx, représentée par son Président, Monsieur Francis JAYLE,

la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau Pyrénées, représentée par son Directeur, Monsieur Claude LAMY-MASCAROU,

la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Bayonne, représentée par son Directeur, Monsieur Alain BROUSSE,

l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, représentée par son Président, Monsieur Mohamed AMARA,

la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, représentée par sa Présidente, Madame Chantal GONTHIER.





La Jeunesse est une ressource

onsidérant que « les jeunesses » du Département des Pyrénées-Atlantiques sont une chance et une force pour notre territoire, les signataires de la présente Charte expriment la confiance collective envers ceux qui formeront la société de demain. C'est une politique pour et avec les jeunes que les partenaires s'engagent à co-construire. Le projet que traduit cette Charte met le jeune au centre des politiques publiques.

Deux temps forts ont contribué à la rédaction de cette Charte: les trois journées d'ateliers et les journées des Assises de la Jeunesse (7 et 8 novembre 2012). Ces temps de débats et de concertations ont permis de dégager des enjeux et des pistes de réflexion prioritaires à développer dans les années à venir.

Les engagements que traduit cette Charte portent sur l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées: « Un toit, une qualification, une passion, pouvoir vivre ici et aussi découvrir d'autres horizons, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée ».

Il s'agit aussi de donner de la cohérence, de la lisibilité et de l'efficacité aux différentes politiques publiques menées en direction des jeunes.

Du fait de la diversité des acteurs concernés (État et organismes sociaux (CPAM, CAF, MSA), Collectivités, Établissements d'enseignement et de formation, Associations, Entreprises...), la concertation qui a précédé à l'élaboration de la Charte se poursuivra et s'intensifiera, afin de mettre en synergie l'ensemble des interventions publiques, dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique en direction des jeunes de 11 à 25 ans du département.

Afin de répondre aux exigences et aux enjeux ressortis de la démarche des Assises, les signataires de la Charte, en prolongement des partenariats existants, confortés par les textes fondateurs de leurs politiques respectives, décident de s'engager collectivement et de se rassembler autour des valeurs communes: promouvoir une réelle égalité des chances pour tous les jeunes et accompagner les jeunes dans un parcours vers l'autonomie tout en favorisant leur capacité d'initiative et d'engagement.

Article 1: les objectifs du partenariat

Les signataires de la Charte d'engagement s'entendent sur les objectifs de leur partenariat et conviennent de mettre tout en œuvre pour:

- Rendre plus lisible l'action publique en direction des jeunes,
- Coordonner et rechercher les complémentarités des dispositifs existants,
- Rechercher les transversalités intra et inter-institutionnelles,
- Favoriser l'émergence de réponses nouvelles et innovantes en privilégiant l'expérimentation.

Article 2: les enjeux partagés

Les signataires s'engagent à développer des actions en cohérence avec les enjeux suivants:

Enjeu 1: construire une politique avec et pour les jeunes

- Encourager et valoriser l'engagement citoyen:
 - faciliter et simplifier les démarches pour les porteurs de projets en harmonisant les procédures,
 - valoriser leurs engagements et leurs projets en utilisant les différents moyens de communication,
 - développer les démarches participatives et favoriser le rapprochement entre les élus et les jeunes de façon pérenne.
- Soutenir la création d'espaces pour les jeunes dans les territoires, dédiés à l'écoute, à l'expression et à la créativité.

Enjeu 2: garantir l'équité des territoires et préserver leurs spécificités tout en ouvrant les horizons

- Territorialiser l'action publique afin d'adapter les réponses aux spécificités locales.
- Garantir l'équité et l'égal accès aux droits :
 - favoriser le maillage territorial, la cohérence et l'articulation entre les acteurs,
 - travailler en transversalité sur des chantiers identifiés majeurs et notamment le triptyque logement/ mobilité/emploi.
- Développer l'accès des jeunes à la santé: garantir l'accès aux droits à la santé et soutenir les innovations relatives à l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins des jeunes fragilisés.
- Lever les freins à la mobilité pour les jeunes :
 - renforcer les dispositifs d'aide au transport,
 - favoriser la découverte d'autres territoires et la mobilité internationale,
 - soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes.

Enjeu 3: rendre le jeune acteur de son projet de vie: s'éduquer, s'orienter, s'insérer

- Promouvoir les actions de coéducation:
 - renforcer les complémentarités pour garantir une continuité éducative,
 - promouvoir le principe d'une éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge,
 - soutenir la mise en œuvre d'actions éducatives innovantes tout en garantissant leur cohérence et leur lisibilité.
- Accompagner les jeunes dans leur orientation:
 - permettre la connaissance des ressources du territoire pour faire ses propres choix,
 - faciliter la mobilité du jeune dans ses apprentissages,
 - valoriser la diversité des parcours et des expériences.
- Partager les responsabilités pour soutenir l'insertion des jeunes :
 - être exemplaire dans le recrutement des jeunes et/ou l'accueil de stagiaires,
 - travailler à une transition aménagée entre l'école et le monde de l'entreprise,
 - valoriser les compétences non formelles des jeunes notamment dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Enjeu 4: coordonner et rendre plus lisible l'action publique en direction des jeunes

- Rendre l'information accessible de manière égale à tous les jeunes :
 - soutenir les espaces dédiés à l'information des jeunes,
 - construire des outils adaptés dédiés à l'information des jeunes.

- Travailler à une meilleure coordination et connaissance mutuelle des acteurs intervenant auprès des jeunes :
 - rechercher la transversalité entre les différentes politiques (emploi, logement, santé, insertion, éducation, loisirs) à destination des jeunes,
 - développer un outil unique répertoriant les dispositifs existants,
 - définir des champs d'actions prioritaires à mettre en œuvre de façon partenariale, harmoniser les procédures,
 - assurer une information permanente et réciproque.
 - créer une instance de mobilisation et de concertation des partenaires.
- Impulser une dynamique de réseau jeunesse au niveau départemental:
 - organiser des temps forts réguliers dédiés à la jeunesse,
 - construire un cadre partenarial pérenne en favorisant l'élaboration de conventions pluriannuelles entre Associations et Institutions.

Article 3: les engagements

Les partenaires s'engagent en fonction de leurs compétences et de leurs moyens à :

- construire de manière concertée un plan d'actions sur la période 2013-2015,
- procéder à une évaluation annuelle des actions jeunesse notamment quant à la coordination et à la complémentarité des dispositifs.

Article 4: la mise en œuvre

Les signataires s'accordent à créer, pour mettre en place et faire vivre cette Charte grâce à:

- un comité de pilotage institutionnel, garant de l'animation et du pilotage politique de la Charte. Il rassemble les différentes Institutions et associe des personnes ressources en fonction des thématiques traitées. Il se réunit a minima deux fois par an.
- des groupes de travail thématiques qui élaborent des propositions d'actions pour le comité de pilotage, en fonction de la commande de celui-ci.
- un événement annuel dédié à la jeunesse : outil de débat citoyen ayant pour objectif d'impulser une dynamique et une consultation régulière des professionnels de l'animation de la jeunesse et des jeunes.

Article 5: la durée

La présente Charte est mise en œuvre pour une durée de 3 ans sur la période 2013-2015.





















